



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

32^e session nationale

Sécurité et Justice

2020-2021

À compter de septembre 2020,
les missions de formation et de recherche de l'INHESJ se poursuivent
sous l'égide du secrétariat général du ministère de l'Intérieur.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La session nationale « **Sécurité et Justice** » est un lieu unique **d'échanges et de réflexions sur les risques et menaces auxquels sont confrontées nos sociétés.**

La session a pour finalité de faire partager à une centaine d'auditeurs de haut niveau, appartenant aux secteurs public et privé, une **culture de sécurité et de justice.**

Le cursus s'articule autour de trois grands objectifs :

1. expliquer la place et le rôle des acteurs concourant à la sécurité nationale ;
2. appréhender les grands enjeux contemporains de la sécurité et de la justice ;
3. intégrer à la réflexion les dimensions de complexité, veille, anticipation et résilience.



Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice
École militaire – Case n°39
1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact : département « Sécurité et Justice »

Tél : +33 (0)1 76 64 89 49

Courriel : formation@inhesj.fr

Site internet : www.inhesj.fr

PUBLICS DE RÉFÉRENCE

Les auditeurs de la session nationale « **Sécurité et Justice** » sont prioritairement choisis parmi :

- les élus nationaux et locaux ;
- les membres du Conseil économique, social et environnemental ;
- les magistrats de l'ordre administratif, financier et judiciaire ;
- les administrateurs des assemblées parlementaires et du Conseil économique, social et environnemental ;
- les hauts fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers membres des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ou de niveau équivalent, les agents contractuels de haut niveau ;
- les commissaires divisionnaires de la Police nationale ;
- les officiers supérieurs des trois armées, de la Gendarmerie nationale et des Sapeurs-pompiers, du grade de colonel ;
- les universitaires et chercheurs de haut niveau des secteurs public et privé ;
- les directeurs de préfectures et fonctionnaires du cadre national des préfectures, notamment responsables des services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC), et assimilés ;
- les cadres supérieurs, dirigeants et associés d'entreprise ;
- les membres des professions libérales ;
- les dirigeants syndicaux nationaux ;
- les journalistes ;
- les personnalités qualifiées exerçant dans les secteurs économique, social, scientifique, juridique, associatif, culturel et culturel ;
- des auditeurs issus des institutions européennes ;
- des auditeurs étrangers, issus des corps supérieurs de la police, de l'armée et de la justice, maîtrisant la langue française, sur proposition de leurs autorités nationales respectives, relayée par les ambassades ;
- des auditeurs étrangers issus du secteur privé exerçant leur activité en France et maîtrisant la langue française.

La directrice de l'Institut peut retenir des personnalités dont la candidature présente un intérêt spécifique.

Agrément à la formation des élus :

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice a reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux conformément au code général des collectivités territoriales.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION

Des séminaires mensuels faisant intervenir des acteurs de premier rang : responsables publics et privés, experts, universitaires, autour de thématiques telles que :

- les enjeux de la sécurité et de la justice ;
- l'évolution du rôle de l'État à l'heure des flux mondialisés ;
- les stratégies de prévention des risques et de gestion de crise ;
- les politiques locales, nationales et européennes de sécurité et de justice.

Des travaux de groupes - Les auditeurs sont répartis en groupes de travail (GT). Chaque GT établit un rapport collectif sur l'analyse d'une politique publique de sécurité et/ou de justice. Ce travail fait l'objet d'une restitution orale au mois de juin devant l'ensemble de la promotion.

Des déplacements sur le terrain permettant des échanges d'expériences entre professionnels et auditeurs :

- visites dans des structures traitant des problématiques de sécurité et de justice ;
- participation en tant qu'observateur à des missions de justice, police, gendarmerie, douanes, sécurité civile ;
- démonstrations des forces mobiles (CRS et gendarmes mobiles) et des groupes d'interventions (RAID, GIGN, BRI).

Deux voyages d'études - Le premier, consacré à l'Union européenne, est organisé à Bruxelles et La Haye et intervient en début de session. Le deuxième clôture le cursus et se déroule généralement dans une capitale européenne. Enfin, l'un des séminaires est ponctué par un déplacement en dehors de la région parisienne afin d'illustrer une thématique locale de la sécurité et de la justice.

DÉROULEMENT

La **32^e session nationale** commencera le **15 septembre 2020** et se terminera le **18 juin 2021**.

En dehors des voyages et déplacement prévus, la majorité des séminaires thématiques mensuels aura lieu au siège de l'Institut à Paris, à l'École militaire.

La durée des **séminaires** est en moyenne de **quatre jours par mois**, au moins deux demi-journées étant réservées aux travaux de groupe soit un volume global de formation de 344 heures.

Les candidats admis à suivre la session ont une obligation de présence aux séminaires et aux déplacements, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation.

CALENDRIER 2020-2021

- Du 15 au 18 septembre 2020 *1^{er} séminaire (32 heures)*
- Du 13 au 16 octobre 2020 *2^e séminaire (32 heures)*
- Du 16 au 20 novembre 2020 *3^e séminaire (40 heures)*
- Du 8 au 11 décembre 2020 *4^e séminaire (32 heures)*
- Du 12 au 15 janvier 2021 *5^e séminaire (32 heures)*
- Du 2 au 5 février 2021 *6^e séminaire (32 heures)*
- Du 8 au 12 mars 2021 *7^e séminaire (40 heures)*
- Du 6 au 9 avril 2021 *8^e séminaire (40 heures)*
- Du 17 mai au 21 mai 2021 *9^e séminaire (40 heures)*
- Du 15 au 18 juin 2021 *10^e séminaire (32 heures)*

Les **mercredis sont consacrés à des visites de sites**, notamment: Centre de planification et de gestion de crise de la gendarmerie (CPGC), Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), établissements pénitentiaires, salles opérationnelles de la police, de la SNCF, de la RATP, musées, enceintes sportives, Eurodisney.

La session comprend également:

- des **missions dans les services opérationnels**, notamment au sein des permanences de parquet, brigades anti-criminalité, patrouilles police-secours, brigades de sapeurs-pompiers, brigades territoriales de gendarmerie, services des douanes;
- une **démonstration des forces mobiles et des groupes d'interventions** (RAID, GIGN, BRI) ;
- la **participation à un exercice de gestion de crise** animé par le département « Risques et Crises » de l'Institut;
- des **séminaires communs avec les sessions nationales de l'IHEDN** ainsi que les sessions nationales « Protection des entreprises et Intelligence économique » et « Management stratégique de la crise » de l'INHESJ.

Le programme ci-joint sera actualisé lors du comité de programmation qui se tiendra au premier trimestre 2020.

PROGRAMME 2019-2020 (à titre indicatif)

Volume horaire annuel: 344 heures

Séminaire de rentrée (32 heures)

La lutte contre les inégalités, facteur de paix et de sécurité ?

- Les inégalités, le sentiment d'injustice, sont-ils réellement les sources de la violence actuelle ?
- Lutter contre les inégalités permet-il, à lui seul, de garantir la sécurité ?
- Cartographie au plan international des inégalités économiques, sociales, environnementales: les inégalités d'accès aux ressources naturelles, le défi de l'alimentation des populations.
- Cartographie au plan national de nos inégalités sociales, intégrant l'Outre-mer

Séminaire 2 (40 heures)

Construction d'un espace de sécurité et de justice: où va l'Europe ? Entre impératifs d'efficacité et enjeux de souveraineté.

- Quelles évolutions pour une justice pénale européenne ?
- Coopération en matière de renseignement et de terrorisme: quel degré de coopération policière au sein de l'Union en matière de lutte contre le terrorisme ? Comment se situe Europol ? Rôle du coordinateur de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme.
- Enjeux migratoires: le rôle de Frontex dans la surveillance des frontières de l'UE ? Comment gérer les crises migratoires successives et à venir ?
- Les cyber-menaces à l'échelle européenne: quel rôle pour Europol ? Quels moyens d'action combinés avec l'ENISA en matière de cyber sécurité ?

Séminaire 3 (32 heures)

Quelle place pour le secret à l'ère de la transparence ?

- Peut-on imaginer un gouvernement des hommes et un exercice du pouvoir affranchi de tout secret ?
- Déclinaisons du secret:
 - Secret défense, un besoin renouvelé (projet de réforme de l'IGI 1300 mené par le SGDSN)
 - Secret de l'enquête et secret de l'instruction: font-ils encore sens dans un monde de la communication immédiate ?
 - Secret des sources, une garantie démocratique
 - Secret des affaires et lanceurs d'alertes
 - Secret médical et secret partagé
 - Secret professionnel.
- Comment le secret peut-il s'exercer dans une société de la transparence et de l'information immédiate ? Faut-il penser un autre modèle ?
- Comment penser le secret à l'heure des nouvelles technologies, de la reconnaissance faciale et des réseaux sociaux ?

Séminaire 4 (32 heures)

Réseaux sociaux, cyber contestation, cyber-haine... : quels nouveaux enjeux de sécurité et de justice dans cet espace hyper-connecté ?

- Concilier ces nouveaux usages avec la liberté de manifester et le respect de l'ordre public: phénomène contestataire durable des « gilets jaunes ».
- Phénomène de propagation de la rumeur, la « manipulation de l'information » en période électorale, « fake news » et complotisme.
- Le choix de gouvernance de l'Internet par les États, un enjeu démocratique.
- Quel régime de responsabilité pour les acteurs majeurs de l'internet ? FAI (fournisseur d'accès à internet), hébergeurs de contenus (archives.org), moteurs de recherche et les plateformes de services en ligne (Amazon, etc.).
- Quel modèle de régulation pour le traitement des contenus illicites du net ?
- La place de la violence sur les réseaux comme lieu de déshumanisation et d'irresponsabilité.

Séminaire 5 (32 heures)

La lutte contre la corruption: un enjeu de confiance immanent aux régimes démocratiques, indissociable du pacte social initial de nos démocraties.

- Études sur un état de la corruption au plan mondial. Convention de MERIDA et panorama international.
- Présentation du dispositif national de lutte contre la corruption. Mise en place de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, de l'Autorité française anti-corrupcion (AFA), montée en puissance de TRACFIN. La Cour des Comptes, l'arsenal législatif: loi SAPIN II – loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.
- Les services d'enquête judiciaire spécialisés. Le rôle des lanceurs d'alerte.
- Paradis fiscaux, plateformes offshore, délicate coopération internationale judiciaire et fiscale.
- La déontologie au cœur de l'action des forces de sécurité.

Séminaire 6 (32 heures)

Traite des êtres humains, quels nouveaux enjeux contemporains ?

- Exploitation de la misère par incitation à la mendicité et à la commission d'infractions: quels traitements pour les mis en cause, à la fois victimes et auteurs de délits ?
- Comment quantifier et qualifier la traite des êtres humains ? Quelles sont les zones d'ombres et comment y remédier ?
- Quels outils pour lutter contre l'exploitation sexuelle ?
- La gestion de l'emprise psychologique des victimes (les différents secteurs d'action associatif, juridique, psychologique...), le traitement pénal et la prise en charge juridique des victimes.

Séminaire 7 (32 heures)

Produits et objets dangereux, illicites ou contrefaits: les nouveaux habits de la criminalité organisée.

- Trafic illicites d'armes, des enquêtes aux ramifications internationales.
- Atteintes à la santé publique: la problématique des faux médicaments.
- Du secteur du luxe à celui de l'industrie, comment lutter contre l'invasion des articles contrefaits ?
- Déplacement de deux jours au Havre afin d'étudier les problématiques de trafic liées à l'activité portuaire.
- Journée de présentation des Unités de maintien de l'ordre (CRS, EGM) et d'intervention (RAID, GIGN).

Séminaire 8 (40 heures)

Renseignement et lutte contre le terrorisme: face à la prégnance de cette menace et à ses réalités, quelle organisation du droit faut-il réinventer ? Comment définir un équilibre entre les logiques judiciaire et administrative ?

- État de la menace: terrorisme et retour des radicalisés en Europe, la question des « Ultras ».
- Nouveaux outils: techniques et juridiques.
- Les liens entre le judiciaire et le renseignement, un double mouvement: judiciaire et déjudiciarisation.
- Renseignement intérieur-extérieur: un continuum ?
- Anti-terrorisme, les défis à venir: gestion des sorties de détention pour les condamnés pour terrorisme, pour les individus radicalisés; organiser le retour des djihadistes pour les juger ? Quelle prise en charge pour les enfants des djihadistes ?
- Anti-terrorisme et respect des droits et libertés: un équilibre constamment renouvelé.

Séminaire 9 (40 heures)

Voyage d'études à l'étranger

Séminaire de clôture (32 heures)

- Restitution des GDS
- Cérémonie de remise des diplômes

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à la session nationale « **Sécurité et Justice** », destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés à :

- Pour les candidatures issues et financées par des structures publiques apportant un soutien au fonctionnement de l'Institut en moyens humains ou financiers **4 000 euros**
- Pour les candidatures étrangères relevant d'un régime de la fonction publique de leur pays **4 000 euros**
- Pour les candidatures issues de structures privées, (sur présentation du document unifié de cotisation de l'URSSAF, ligne « effectif moyen de l'entreprise au dernier jour de la période »):
 - de moins de 50 salariés **4 500 euros**
 - entre 50 et 250 salariés **6 000 euros**
- Pour les candidatures individuelles relevant exclusivement de situations de fin de contrat de travail, de recherche d'emploi ou de projet de reconversion professionnelle **4 500 euros**
- Pour les candidatures d'élus locaux et de cadres des collectivités territoriales **5 500 euros**
- Pour les candidatures issues du secteur public ou privé et les candidatures individuelles ne relevant pas des catégories précédentes **7 500 euros**

Un abattement de 10 % est consenti pour les personnes ayant suivi une session nationale ou un cycle de spécialisation lors des deux précédentes années.

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.



Datadock **L'INHESJ est référencé sur Datadock**